



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3601

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Evènements culturels métropolitains - Attribution de subventions pour l'année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3601**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Evènements culturels métropolitains - Attribution de subventions pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs de la Métropole de Lyon

Dans la continuité de la communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la Métropole soutient depuis sa création 4 festivals de rayonnement national et international, qui contribuent à l'attractivité et au développement économique du territoire : les biennales de la danse et d'art contemporain, les Nuits de Fourvière et le festival Lumière.

La vitalité culturelle reconnue du territoire de la Métropole s'incarne dans une multitude de festivals et événements d'abord soutenus par les communes. Ce foisonnement d'initiatives participe à la diversité de l'offre culturelle et permet de s'adresser à tous les publics. Si la Métropole n'a pas vocation à soutenir l'ensemble de ces événements, elle se doit, pour autant, de rester en phase avec l'évolution des pratiques et des esthétiques culturelles qui contribuent à façonner son identité.

Dans cette perspective, il est proposé d'apporter un soutien aux événements culturels métropolitains répondant à 5 exigences principales :

- leur déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

Pour l'année 2019, il est proposé de reconduire l'aide aux 3 événements déjà soutenus en 2018 : le festival Karavel (danses urbaines), le festival Sens interdit (théâtre politique international), la Biennale Hors norme (art brut) et d'ajouter la Biennale Musiques en scène (création musicale contemporaine) qui répond également à ces exigences.

Le paiement des subventions interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération après réception d'un appel de fonds, hormis pour l'association Pôle en scènes et l'association Sens interdits dont les modalités de versement seront définies dans une convention.

II - Propositions pour l'année 2019**1° - Festival Karavel**

Le festival Karavel est organisé par l'association Pôle en scènes, née de la fusion de l'espace Albert Camus et du centre chorégraphique Pôle Pik à Bron en 2016, dont Mourad Merzouki est le directeur artistique ; Pôle en scènes est par ailleurs subventionné par la Métropole au titre du soutien aux scènes de rayonnement intercommunal.

Rendez-vous incontournable de la danse hip-hop, le festival Karavel dévoile toute la créativité de cette discipline, qu'elle soit présentée sur scène ou dans la rue, sous la forme de spectacles, de battles, de shows, de

master class, de brunchs ou encore de bals, par des chorégraphes de renom ou de jeunes compagnies émergentes, françaises ou internationales. Karavel mène un vaste programme d'actions sur le territoire et veille au travail de mémoire et de transmission de cette danse. Le festival fédère plus de 20 lieux en région en nouant des collaborations inédites avec des partenaires d'envergure comme la Maison de la danse ou le Radiant-Bellevue. Organisé chaque automne, cette manifestation connaît depuis sa création une fréquentation croissante avec près de 14 000 spectateurs en 2018 (+ 40 % par rapport à 2017).

La 13^{ème} édition du festival aura lieu du 9 octobre au 3 novembre 2019 et programmera 35 compagnies (Pyramid, Art Move Concept, Hervé Koubi) pour 45 représentations et plus de 15 rendez-vous autour des spectacles. Avec une présence forte sur Bron, le festival Karavel se déploiera dans 16 lieux de la Métropole répartis sur 12 communes (Bron, Lyon, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Limonest, Mions, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Saint Priest, Meyzieu, Chassieu,) et 4 lieux (Miribel, Saint Romain en Gal, Mornant, Tarare).

Outre les spectacles, le festival proposera nombre de rencontres et d'ateliers, avec une attention portée au jeune public : des ateliers de pratique artistique et des battles interactives pour enfants, des conférences dansées, des expositions ou encore un ciné-danse. Avec le projet emblématique "le marathon de la danse", le festival s'invitera dans les établissements scolaires, les crèches et les centres socio-culturels de la métropole lyonnaise. Pendant 2 jours, les danseurs multiplieront les interventions auprès de 2 000 enfants qui découvriront ou se perfectionneront à la danse hip-hop.

Parmi les temps forts, le festival accueillera pour la 2^{ème} année consécutive la finale française des hip-hop games concept, événement novateur et festif composé de plusieurs épreuves d'improvisation réunissant au plateau 4 "crews" évalués par un jury de professionnels.

Après avoir accueilli des artistes venus de Colombie, du Brésil, d'Irak, du Danemark, du Cameroun, du Sénégal ou encore des Pays-Bas, le festival organisera une nouvelle soirée internationale avec, entre autres, des compagnies canadiennes et belges.

Enfin, le rapprochement du festival Karavel avec le festival Kalypso, également dirigé par Mourad Merzouki en tant que directeur du centre chorégraphique national de Créteil, se poursuit. Ce partenariat permet de croiser les programmations et de mieux accompagner le travail de création et de diffusion des artistes, pour proposer, in fine, le plus important événement de danse hip-hop en France.

Le budget de l'édition 2019 du festival Karavel est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
achat de spectacle	161 700	billetterie	55 700
défraiement - transport	38 000	co-réalisation	98 000
droit d'auteur	20 000	DRAC	40 000
charges techniques	20 000	Ville de Bron	50 000
personnel technique	25 000	Métropole de Lyon	15 000
communication	20 000	CGET	15 000
actions culturelles	8 000	ONDA	4 000
		Mécénat	15 000
Total	292 700	Total	292 700

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Pôle en scènes pour l'organisation du festival Karavel 2019.

2° - Festival Sens interdits

Initié en 2009 par Patrick Penot, alors co-directeur du théâtre des Célestins, dans le cadre de la candidature de Lyon au label de capitale européenne de la culture, le festival Sens interdits a été porté pendant ses 3 premières éditions par le théâtre des Célestins. En 2015, il est décidé d'autonomiser le festival et de créer l'association Sens interdits, dont la direction artistique reste assurée par Patrick Penot, qui a désormais quitté ses fonctions au théâtre des Célestins.

Ce festival de théâtre international, construit autour des problématiques de mémoires, d'identités et de résistances, réunit tous les 2 ans en octobre une vingtaine de compagnies du monde entier, pour une quarantaine de représentations dans la Métropole et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette programmation est complétée d'expositions, de films, de débats et rencontres, d'ateliers de pratique artistique et de projets participatifs qui visent à toucher un public le plus large possible et à lui permettre de prolonger la réflexion sur les valeurs de la démocratie.

À la fois instrument d'ouverture sur le monde et outil d'action locale, Sens interdit assure la circulation sur le territoire métropolitain et régional d'œuvres venues de l'étranger et s'engage dans les productions et tournées internationales, à travers l'organisation du festival et les activités de tournées en période hors événement. Cette circulation des œuvres, des artistes et des publics passe par la constitution d'un réseau de partenaires constitués par les nombreuses structures culturelles et associatives du territoire.

En 5 éditions, Sens Interdits a accueilli 57 compagnies venues de 34 pays, pour 200 représentations dans 21 lieux de la Métropole et 73 en tournées régionales, nationales et internationales. En 2017, le festival rassemblait plus de 12 000 spectateurs dont 40% de moins de 30 ans.

La 6^{ème} édition du festival, prévue du 16 au 27 octobre 2019, présentera 22 spectacles pour 45 représentations et 17 compagnies invitées (de 15 pays différents). Près de la moitié des spectacles seront présentés pour la 1^{ère} fois en France. Le festival se déploiera dans 15 théâtres et lieux partenaires au sein de la Métropole : Radiant-BelleVue à Caluire et Cuire, Toboggan à Décines, théâtre de la Renaissance à Oullins, théâtre Jean Marais à Saint Fons, la Mouche à Saint Genis Laval, théâtre de Vénissieux, Ateliers Frappaz à Villeurbanne, TNG Vaise, théâtre des Célestins.

Sens Interdits invitera cette année les spectateurs à découvrir la programmation en suivant 3 parcours géographiques (le théâtre mexicain, le théâtre russe, le théâtre africain) et en s'intéressant à plusieurs fils rouges récurrents (le travail, le conflit, les femmes victimes de violence). Le festival proposera des rencontres et expositions ainsi qu'une programmation spéciale pour les 10 ans de l'association.

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions, la Métropole souhaite annualiser son soutien au fonctionnement du festival Sens interdits. Pour l'année 2019, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 20 000 €.

Le budget prévisionnel de la 6^{ème} édition est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
2018		2018	
frais de fonctionnement	79 620	billetterie	6 580
production déléguée/charges artistiques	62 750	ventes de spectacles	27 370
projets de médiation	50	mécénat et dons	1 340
engagements à réaliser en 2019	8 000	autres produits	880
		DRAC	15 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 000
		Métropole	20 000
		Fonds PEPS - aide à l'emploi	1 600
		subventions affectées (ONDA, Pologne, etc.)	48 650
sous-total 2018	150 420	sous-total 2018	151 420

Dépenses (en €) 2019		Recettes (en €) 2019	
accueil des spectacles	337 800	billetterie	108 000
frais techniques	82 000	ventes de spectacles	85 000
frais de fonctionnement	24 300	DRAC	15 000
communication	35 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000
médiation / évènements hors scène	60 800	Métropole (sous réserve du vote du Conseil)	20 000
frais du personnel et accueil pro	128 000	Ville de Lyon	15 000
frais divers	3 000	Fonds PEPS - aide à l'emploi	1 400
		subventions affectées ONDA, Institut français, ambassades	122 200
		subventions publiques affectées médiation	57 300
		mécénat et fondations privées	7 500
		coréalisation lieux partenaires	95 000
		co-organisation Célestins	92 500
		formation	1 000
<i>sous-total 2019</i>	<i>670 900</i>	<i>sous-total 2019</i>	<i>669 900</i>
Total 6^{ème} édition	821 320	Total 6^{ème} édition	821 320

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Sens interdits dans le cadre du festival Sens interdits.

3° - Biennale Hors norme (BHN)

L'association la Sauce singulière, présidée par Guy Dallevet, a organisé la 1^{ère} BHN consacrée à l'art brut, en 2005.

Fidèle au concept d'art brut défini par Jean Dubuffet en 1945 et consciente des enjeux de la relation entre culture et santé, l'association tente de faire de la différence sociale, ethnique, physique ou mentale, une richesse, un apport pour la société. La BHN affirme ainsi la volonté de placer l'humain au cœur des œuvres et d'aller chercher le public là où il se trouve. Dès sa 1^{ère} édition, la BHN a investi différents lieux non dédiés à l'art, tels que foyers de sans-abris, hôpitaux, écoles ou centres sociaux, pour créer des rencontres inédites et des dialogues entre œuvres d'art, artistes et visiteurs. Pour interroger les frontières, la BHN intègre d'autres facettes de la création : spectacles vivants, projections, tables rondes, performances, master class, etc.

En 7 éditions, la BHN a exposé plus de 1 000 artistes du monde entier dans près de 200 lieux de la Métropole et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, contribuant ainsi au rayonnement de la Métropole tout en étant un événement fortement ancré dans son territoire.

D'une durée de 10 à 15 jours, elle se déroule généralement fin septembre début octobre les années impaires. Depuis plusieurs éditions, elle est repérée comme un des focus de la biennale d'art contemporain, dont elle est devenue un événement complémentaire en explorant les marges de l'art contemporain.

Durant l'année qui précède la biennale, l'association organise de nombreux ateliers pour des publics divers et mobilise différents partenaires, en France et à l'étranger. Intitulés microBHN, ces temps de préparation de la BHN visent à rendre les participants acteurs et décisionnaires et à impulser une dynamique au sein du quartier ou de l'institution d'accueil. Des œuvres et des installations participatives de grandes ampleurs sont créées et exposées lors de la BHN.

La 7^{ème} BHN, qui s'est tenue du 29 septembre au 8 octobre 2017, a accueilli 270 artistes et près de 21 000 visiteurs.

Concernant le volet international, l'association s'est fixée dès le départ un seuil minimal de 20 % d'artistes étrangers accueillis pendant la biennale pour développer des partenariats avec des institutions et artistes français. Depuis plusieurs années, la BHN va également à la rencontre des artistes et institutions dans les pays d'origine, consolidant ainsi de nombreuses collaborations. Les actions menées peuvent prendre la forme d'expositions d'artistes de la Métropole et étrangers, de rencontres professionnelles, d'ateliers, etc. L'association a développé des partenariats avec la Belgique (Bruxelles, Liège, Antoing, Tournai), les Pays-Bas (Amsterdam, Hengelo) et la Chine (Pékin, Caidan/Wuhan, Shanghai, Nanjing). Lors de la BHN 2017, une importante délégation chinoise a été accueillie autour de l'artiste Li Shan, qui interroge l'art génétique à travers ses œuvres. Une exposition d'artistes chinois handicapés a été organisée au siège d'handicap international et a, notamment, donné lieu à une rencontre entre le Président d'handicap international et le Président de la fédération des handicapés de Chine.

Sur le territoire de la Métropole, l'association mène un travail au long cours en animant de façon régulière des ateliers dans de nombreux quartiers et institutions, afin de permettre la mixité des publics et d'amener les plus éloignés d'entre eux à visiter l'exposition. De véritables partenariats sont noués depuis plusieurs années avec différents types de structures : Universités Lyon 2 et Lyon 3, Faculté Catholique, Ferme du Vinatier, cinéma Comédia, centre hospitalier Saint Jean de Dieu, centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc, CCO de Villeurbanne, Communes de Saint Cyr au Mont d'Or, Tassin la Demi-Lune, Bron, Vénissieux, mairies d'arrondissement, bibliothèques, et de nouveaux partenariats se développent pour chaque édition (École nationale supérieure des arts techniques et du théâtre -ENSATT, ENS, École centrale, École des Beaux-Arts).

La prochaine Biennale se déroulera en septembre et octobre 2019. S'il y a 10 jours de temps forts du 27 septembre au 6 octobre, un bon nombre d'expositions s'inscrivent sur une durée plus longue, la BHN a donc décidé de communiquer globalement sur l'ensemble de la période. Les grands thèmes abordés lors de cette 8^{ème} BHN, qui a pour titre "le jour d'après", seront les suivants : l'esprit et la vie, le transhumanisme et les algorithmes, le big-bang et son devenir sonore, le changement d'état.

Compte-tenu de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions de la biennale, la Métropole souhaite annualiser son soutien à l'association pour l'organisation de cet événement. Pour l'année 2019, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 €.

Le budget prévisionnel 2019 de la BHN est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
fournitures	2 940	vente catalogue	1 500
loyer/charges	3 500	Ville de Lyon	25 000
spectacles	6 000	région Auvergne-Rhône-Alpes	25 000
résidences artistes	5 000	DRAC	15 000
		Métropole de Lyon	10 000
échanges internationaux	5 000		
politique de la ville/ urbain CUCS	2 000	Métropole relations internationales	5 000
frais expositions	6 000	Ville de Lyon - politique de la ville	2 000
publications	20 000	Lyon 8 ^{ème}	1 500
transports des œuvres	10 000	autres partenaires publics/privés	3 500
déplacements/réception	6 000	CNASEA (centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles)	5 000
télécommunication	2 000	dons	3 640
frais techniques	17 400	cotisations	1 000
rémunération personnel	21 500	intérêts bancaires	250
		divers frais et interventions	3 450
		provisions	5 500
Total	107 340	Total	107 340

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association La Sauce singulière pour l'organisation de la BHN.

4° - Biennale Musiques en scène

La Biennale Musiques en scène est organisée par l'association Grame qui, depuis 1982, construit et développe un projet artistique, scientifique et culturel unissant création, recherche et innovation technologique. Grame est aujourd'hui l'un des 8 centres constitutifs du réseau des centres nationaux de création musicale, labellisation créée par le Ministère de la Culture en 1997. Sa mission principale est de permettre la conception et

la réalisation d'œuvres musicales nouvelles, dans un contexte de transversalité des arts et de synergie arts-sciences. Lieu d'accueil et de résidence, Grame développe également des actions de formation, de médiation et des ateliers de pratiques artistiques.

La Biennale Musiques en scène est devenue l'une des principales manifestations de la création musicale en France et en Europe. Peter Eötvös, Kaija Saariaho, Michael Jarrell en ont été les artistes associés de 2008 à 2012, Heiner Goebbels compositeur invité en 2014, a été suivi en 2016 de Michel Van Der AA, et en 2018 Michael Levinas. Cet événement, créé en 1992 et transformé en biennale à partir de 2002, propose une série de spectacles et d'expositions innovantes autour du médium sonore et à destination de tous les publics.

En 2018, le festival a programmé 33 concerts/spectacles dont la moitié était des créations et 35 rencontres (conférences, ateliers, projections). Ces propositions ont généré près de 20 000 entrées.

La 10^{ème} édition de la biennale, nouvellement baptisée Biennale des musiques exploratoires (BiME), est programmée du 13 mars au 5 avril 2020 et s'intitule "Deux ou trois choses que je sais d'elle". La durée de cette édition sera prolongée, suite au nouveau partenariat avec les Subsistances qui propose d'accueillir le week-end de clôture. À l'initiative des co-directeurs de Grame nommés en 2018, Sebastian Rivas et Anouck Avisse, la Biennale 2020 sera éditorialisée par un artiste issu d'une autre discipline artistique mais qui entretient néanmoins une étroite relation avec la musique. Ce sera l'auteur Yannick Haenel, Prix Médicis pour *Tiens ferme ta couronne* et auteur du livret d'une des pièces fortes de la biennale, *Papillon Noir*. Par ailleurs, l'édition 2020 s'appuiera sur la programmation de femmes compositrices avec, notamment, une commande d'œuvre musicale pour orchestre.

La biennale poursuivra ses partenariats habituels tout en investissant également de nouveaux espaces. Ainsi, le festival mobilisera une quinzaine de lieux : l'Auditorium - Orchestre national de Lyon, le théâtre de la Renaissance à Oullins, le théâtre de la Croix-Rousse à Lyon, les Subsistances à Lyon, les archives municipales de Lyon, le centre chorégraphique de Rillieux-la-Pape, le Sucre, le Périscope, le conservatoire national supérieur de musique et de danse, le musée d'art contemporain et la maison des arts plastiques et visuels à Lyon, le Lux Scène nationale à Valence, etc.

La diversité des formes présentées vise la rencontre et la fidélisation de nouveaux publics. Ainsi la biennale souhaite investir le Sucre à Lyon pour la création d'un Liquid Room de l'ensemble bruxellois Ictus performé sur trois scènes avec bar ouvert et circulation libre du public. Par ailleurs, *Démocratie* d'Arthur Rimbaud sera jouée, sous forme performative de 8 minutes 30, par une grosse caisse solo et huit musiciens munis d'instruments originaux sur l'Esplanade du Théâtre de la Renaissance à Oullins. La bulle environnementale construite par le Centre chorégraphique national (CCN) de Caen (bulle totalement transparente pouvant accueillir une vingtaine de personnes) sera quant à elle installée dans les lieux stratégiques de la biennale.

Le budget prévisionnel de l'édition 2019-2020 du festival est le suivant :

Dépenses (en €) HT		Recettes (en €) HT	
2019		2019	
achats et charges (développement technologique, frais généraux)	8 782	DRAC	33 678
communication, relations presse, pub	30 000	Ville de Lyon	72 000
charges de personnel	94 896	région Auvergne Rhône- Alpes	13 000
		Métropole de Lyon	15 000
<i>Sous total 2019</i>	<i>133 678</i>	<i>Sous total 2019</i>	<i>133 678</i>

Dépenses (en €) HT		Recettes (en €) HT	
2020		2020	
coproduction et achats de spectacles	160 000	ressources propres	150 000
fournitures, locations	48 500	DRAC	197 264
frais transport, déplacements, frais généraux	97 000	Ville de Lyon	72 000
droits d'auteur	14 800	région Auvergne Rhône-Alpes	31 500
communication, relations presse, pub	57 782	Métropole de Lyon	15 000
charges de personnel	252 682	ONDA	3 000
		aides des sociétés civiles	72 000
		Mécénat	90 000
<i>Sous total 2020</i>	<i>630 764</i>	<i>Sous total 2020</i>	<i>630 764</i>
Total	764 442	Total	764 442

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions, la Métropole souhaite annualiser son soutien au fonctionnement de la biennale. Pour l'année 2019, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 15 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution pour l'année 2019 des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 15 000 € au profit de l'association Pôle en scènes dans le cadre du festival Karavel,
- 20 000 € au profit de l'association Sens interdits dans le cadre du festival Sens interdits,
- 10 000 € au profit de l'association la Sauce singulière dans le cadre de la BHN,
- 15 000 € au profit de l'association Grame dans le cadre de la biennale Musiques en scène,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Pôle en scènes et Sens interdits définissant, notamment, les conditions d'utilisation de leur subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 60 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.